SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

POLE SOCIAL

ARRÊTÉ
2023-ETSPH-004

Portant la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature FINESS du FOYER DE VIE LE SOLARET situé : 50 place Pierre Grange 73460 MONTAILLEUR

Direction personnes âgées – personnes handicapées
Service Accueil en établissement PH et SAAD
CS 71 806
73018 CHAMBERY Cedex

Contact : Hanifa MCHINDA
☎ 04 79 60 28 86
✉ hanifa.mchinda@savoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU Le code de l'action sociale et des familles – articles L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations, articles R.313-1 à R.313-10 relatifs aux dispositions générales des droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ; articles D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité des établissements ;

VU L'arrêté du Président du Conseil Départemental en date 03 janvier 2017 portant renouvellement de l'autorisation du foyer de vie le Solaret situé à MONTAILLEUR (73460) ;

Considérant l'instruction n° DRESS/DMSI/DGCS/2018/155 du 27 juin 2018 relative à la mise en œuvre dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la nouvelle nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Considérant la demande du gestionnaire en date du 19 janvier 2023 attestant de la nouvelle dénomination de la structure « FV LE SOLARET » ;

ARRÊTE

Article 1 - L'autorisation visée à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles délivrée à l'Association DELTHA Savoie pour le fonctionnement du Foyer de vie « FOYER DE VIE LE SOLARET », 50 place Pierre Grange, 73460 MONTAILLEUR est modifiée par :

- le changement de dénomination de la structure « FOYER DE VIE LE SOLARET » en « FV LE SOLARET» ;
- la mise en œuvre de la nomenclature.

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20231006-2023-ETSPH-004-AR
Date de réception préfecture : 06/10/2023

Article 2 - Pour le calendrier des évaluations, la présente autorisation est rattachée à la date de renouvellement du FV pour une durée de 15 ans à compter du 28 novembre 2017, soit le 28 novembre 2032. Le renouvellement de l'autorisation, à l'issue des 15 ans, sera subordonné aux résultats de l'évaluation mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues à l'article L.313 5 du même code.

Article 3 - Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L.313-1. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 4 - Ces modifications sont enregistrées au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) selon les caractéristiques suivantes :

Entité juridique : DELTHA SAVOIE
Adresse : 134 Allée des Ateliers, 73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY
N° Finess : 730784816
Code statut : 61 – Ass.L.1901 R.U.P

Etablissement : FV LE SOLARET
Adresse : 50 Place Pierre Grange, 73460 MONTAILLEUR
N° Finess : 730786084
Catégorie : 449 Etab. Accueil Non Médicalisé pour personnes handicapées (E.A.N.M)

Equipements sociaux :

Discipline		Clientèle	Capacité totale
965– Accueil et accompagnement non médical personnes handicapées	11* – Hébergement complet internat	117 – déficience intellectuelle	26
966–Accueil et accompagnement spécialisé personnes handicapés	11 – Hébergement complet internat	437 – Troubles du spectre de l'autisme	1

*dont 1 place d'accueil temporaire

Article 5 - Dans les deux mois de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble.

Article 6 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du pôle social et Monsieur le Président de DELTHA SAVOIE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet du Département de la Savoie,
- affiché à la Mairie de la commune concernée.

- 9 OCT. 2023

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
- 9 OCT. 2023
PUBLICATION

CHAMBÉRY, le - 6 OCT. 2023
Le Président,

Pour le Président
La vice-présidente déléguée

Corine WOLFF

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20231006-2023-ETSPH-004-AR
Date de réception préfecture : 06/10/2023